

En veillant à ce que les fonctions supérieures au sein de ses administrations publiques et de son parlement soient le reflet des populations dont elles servent les intérêts (y compris en termes de composition femmes-hommes), un pays peut contribuer à garantir l'équité et la réactivité de ses institutions. Toutefois, l'égalité femmes-hommes en politique ne se limite pas à l'égalité d'occupation des sièges et des fonctions. Elle implique que des femmes et des hommes provenant de milieux divers puissent avoir un même accès à ces fonctions et ainsi participer, sur un pied d'égalité, au processus décisionnel. Pour ce faire, il faut mettre en place des environnements de travail inclusifs, en offrant un accès équitable aux fonctions d'encadrement (par ex. : commissions et comités parlementaires) et en supprimant les obstacles socioéconomiques à la participation politique (par ex. : par des politiques publiques ciblées, intégrant la dimension de genre).

En moyenne, dans la zone OCDE, les femmes occupent en 2021 31,6 % des sièges de la chambre basse du parlement, ou du parlement lui-même dans le cas des institutions monocamérales, contre 26 % près d'une décennie plus tôt. La représentation des femmes se situe entre 48 % au Mexique et en Nouvelle-Zélande et moins de 20 % en Colombie, Corée, Hongrie, Turquie et au Japon. Entre 2017 et 2021, la France, la Nouvelle-Zélande et la Lettonie ont enregistré une hausse de plus de 13 p.p. du nombre de femmes élues à la chambre basse ou unique du parlement, la Nouvelle-Zélande atteignant pour sa part un niveau sans précédent de diversité au parlement (UIP, 2021). La même période a néanmoins connu de sérieux revers : la proportion de femmes ayant baissé de 10 p.p. en Slovaquie, de 7,9 p.p. en Islande et de 5,5 p.p. en Allemagne (graphique 3.10).

La part des femmes dans un gouvernement est un signal fort de son engagement en faveur de l'égalité des sexes. En 2021, en moyenne des pays de l'OCDE, les femmes occupent 34 % des fonctions ministérielles, soit une hausse de 6 p.p. depuis 2017. La part des femmes dans les postes ministériels au sein de la zone OCDE a augmenté sensiblement : celles-ci détenant 40 % ou plus des portefeuilles ministériels dans 16 pays de l'OCDE. En outre, certains pays comme l'Espagne, la Finlande et la France ont franchi la barre des 50 % de femmes à ces fonctions. L'Autriche, la Belgique et les États-Unis ont aussi enregistré une hausse notable (plus de 29 p.p.) de la représentation des femmes dans les fonctions ministérielles depuis 2017, tandis que la Corée, la Hongrie et le Portugal ont connu une augmentation de plus de 18 p.p. sur la même période. Dans le cas des États-Unis, par exemple, cette augmentation peut être directement liée à l'engagement du Président de donner à son équipe un profil plus diversifié. Malgré une évolution dans l'ensemble positive, plusieurs pays ont vu leur situation se dégrader. Entre 2017 et 2021, le taux de participation des femmes aux fonctions ministérielles a baissé le plus en Slovaquie (31,3 p.p.), Pologne (17,9 p.p.) et Estonie (14,3 p.p.) (graphique 3.11).

Méthodologie et définitions

Les données sur les parlementaires femmes se rapportent à la chambre basse du parlement ou au parlement lui-même dans le cas des institutions monocamérales et

proviennent de la base de données PARLINE de l'UIP. Les données correspondent à la proportion de parlementaires de sexe féminin enregistrée au 1er janvier 2021, au 1er janvier 2017 et au 31 octobre 2012. Les pourcentages représentent le nombre de femmes parlementaires en proportion du total des sièges pourvus. Il existe trois types de quotas de genre : les quotas légaux (qui régissent la composition femmes-hommes de la liste des candidats et s'imposent à tous les partis politiques participant à l'élection) ; les « sièges réservés » (qui régissent, de par la loi, la composition femmes-hommes des organes élus, un certain nombre de sièges étant réservé aux parlementaires femmes dans le cadre de procédures électorales spéciales) ; les quotas de parti (ou « quotas volontaires de parti » adoptés par les partis eux-mêmes pour leurs propres listes de candidats ; ces quotas sont généralement inscrits dans les statuts et règlements intérieurs des partis). Les données sur les quotas proviennent de la base de données PARLINE de l'UIP.

Les données sur la part de femmes ministres dans les gouvernements nationaux sont tirées de la base de données sur les femmes en politique tenue par l'UIP. Les données correspondent au pourcentage de ministres de sexe féminin en poste au 1er janvier de chaque année de référence. Elles indiquent la part des femmes dans l'effectif total des ministres, y compris les vice-premiers ministres et les vice-ministres. Les premiers ministres ou chefs de gouvernement ont aussi été pris en compte lorsqu'ils détenaient un portefeuille ministériel. Les vice-présidents et les dirigeants d'une instance officielle ou d'un organisme public n'ont pas été comptabilisés.

Pour en savoir plus

UIP (2021), *Les femmes au parlement: 2020. Regard sur l'année écoulée*, <https://www.ipu.org/women-in-parliament-2020>.

OCDE (2019), *Fast Forward to Gender Equality: Mainstreaming, Implementation and Leadership*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/g2g9faa5-en>.

OCDE (2018), *Toolkit for Mainstreaming and Implementing Gender Equality*, <http://www.oecd.org/gender/governance/toolkit/>.

OCDE (2016), *Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264252875-fr>.

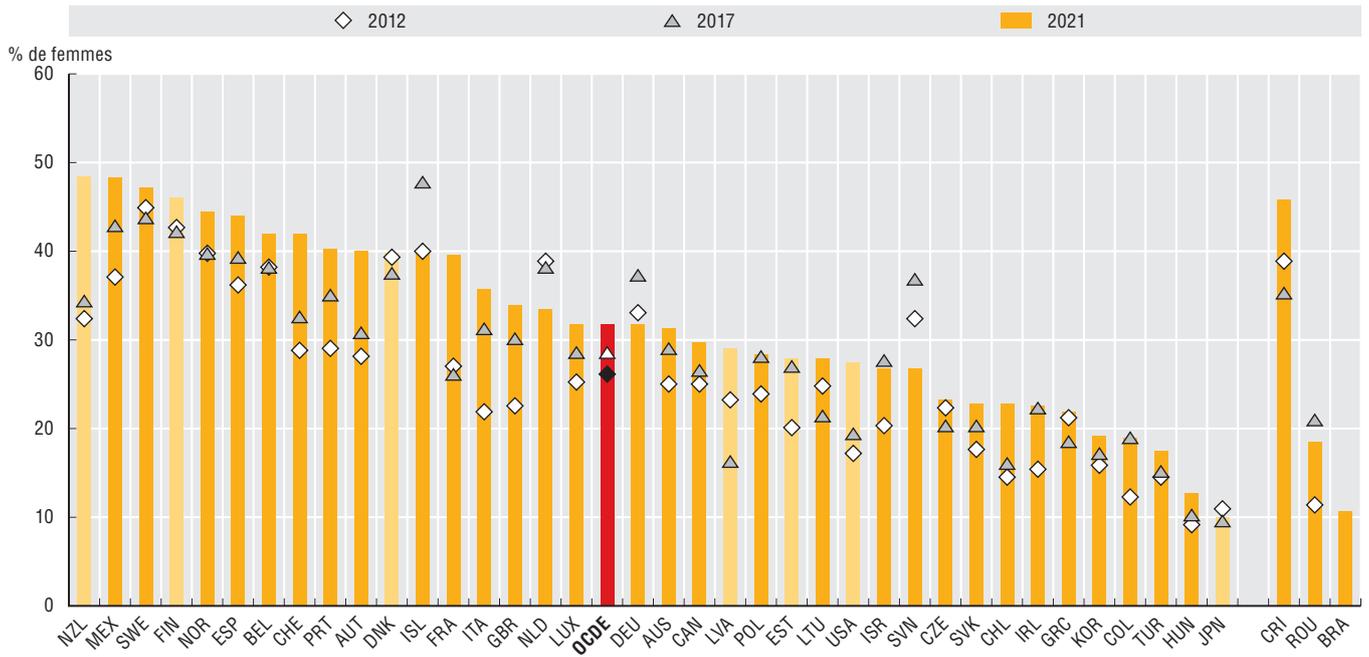
Notes relatives aux graphiques

3.10. Les pays en orange clair représentent les parlements à chambre basse ou unique sans quotas de genre pour les élections, en février 2021. Les données sur Israël pour 2021 correspondent à la législature sortante, le parlement ayant été dissout en décembre 2020 et de nouvelles élections programmées à l'heure où nous rédigeons ce document.

3.11. Les données sur les États-Unis pour 2021 correspondent au gouvernement nommé en janvier 2021, suite aux élections de 2020.

3.10. Égalité femmes-hommes au parlement et quotas de genre pour les élections, 2012, 2017 et 2021

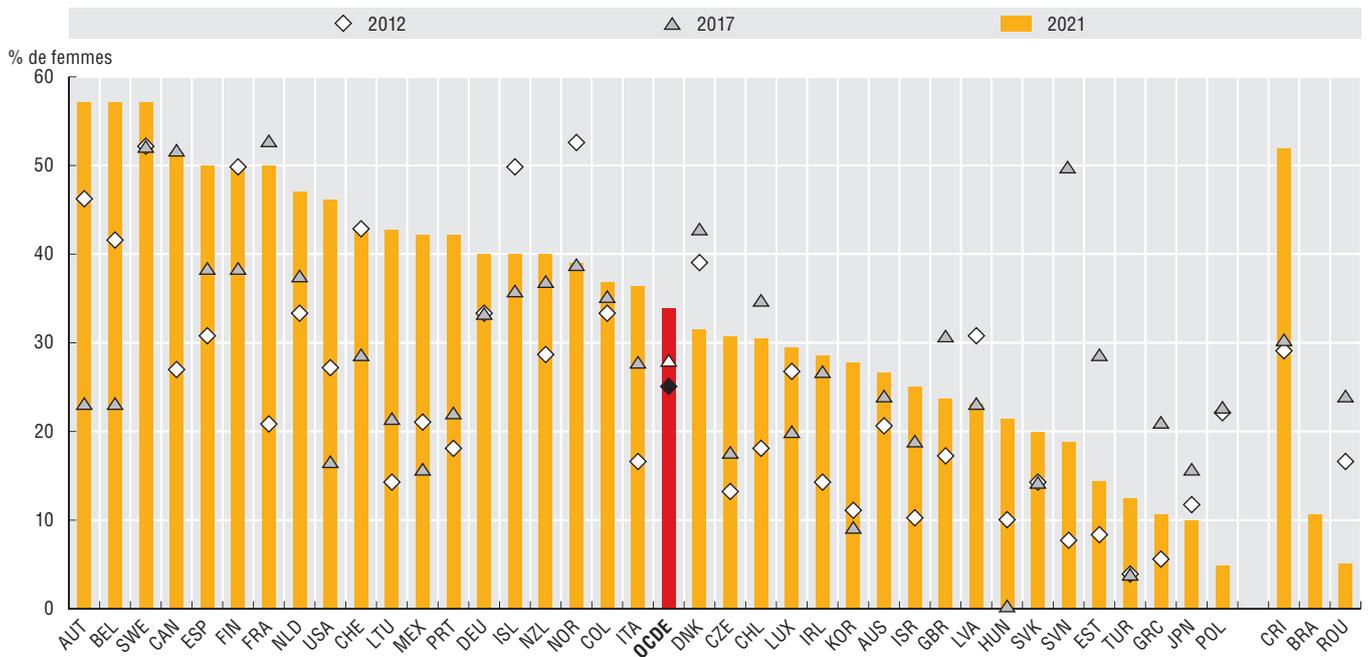
Chambre basse ou unique de parlement



Source : PARLINE (UIP) (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934263246>

3.11. Égalité femmes-hommes dans les postes ministériels, 2012, 2017 et 2021



Sources : Union interparlementaire (UIP), base de données sur les femmes en politique, 2021, 2017, 2012. Les données relatives à la Turquie pour l'an passé ont été fournies par les autorités du pays.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934263246>



Extrait de :
Government at a Glance 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/1c258f55-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Égalité femmes-hommes en politique », dans *Government at a Glance 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9c4ddc59-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.